

Objet : Information importante – Modalités de restauration et d'internat à compter du 15 juin

Madame, Monsieur,

Conformément aux directives de la Région, les forfaits de restauration et d'internat ne s'appliqueront plus à compter du lundi 15 juin. Les repas et l'hébergement seront désormais facturés selon les modalités précisées ci-dessous.

Pour les élèves internes

Les élèves souhaitant être hébergés à l'internat à compter du 15 juin devront s'inscrire au préalable auprès de la Vie scolaire.

Le tarif est fixé à **11,16 € par jour**. Toute journée réservée sera facturée dès lors que l'élève est hébergé à l'internat pour la nuit et/ou qu'il bénéficie d'au moins un repas au sein de l'établissement.

Toute inscription vaut engagement. Les journées réservées seront facturées et aucun remboursement ne pourra être accordé en cas d'absence ou de désistement.

Une facture récapitulative sera adressée aux familles en fonction des inscriptions enregistrées. Le règlement devra être effectué dès réception de la facture, par chèque ou par virement.

Pour les élèves demi-pensionnaires et externes

Les élèves souhaitant déjeuner au restaurant scolaire devront obligatoirement acheter leur ticket repas auprès du service intendance.

Si le ticket est acheté pour une consommation le jour même, celui-ci devra être réglé **avant 11h30**. Les élèves présents plusieurs jours peuvent toutefois acheter plusieurs tickets à l'avance.

Par exception, pour les élèves convoqués aux épreuves du baccalauréat le lundi 15 juin et souhaitant déjeuner ce jour-là, le service intendance passera dans les salles d'examen avant l'épreuve afin de recueillir le règlement du repas.

Le tarif est fixé à **3,70 € par repas** pour les demi-pensionnaires et le tarif habituel de **4,50 € par repas** continue de s'appliquer pour les externes.

Le règlement peut être effectué :

- en espèces, uniquement avec l'appoint ;
- par chèque, à l'ordre du **Lycée Jean Baylet**.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'**aucun élève ne sera admis au self sans ticket repas préalablement acheté**. Afin de garantir une gestion équitable pour tous les usagers, aucune exception ne pourra être accordée.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à prendre les dispositions nécessaires pour cette fin d'année scolaire.

Le service Intendance